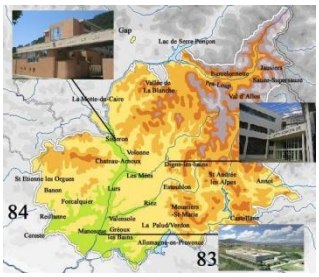

UNION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT SANTE
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
42, Bd Victor Hugo – 04000 DIGNE-LES-BAINS
Portables: 06.74.59.14.52 ou 06.74.28.55.19
Mail : cgtsante04@gmail.com

Egalité Femmes/Hommes

Quelles que soient les volontés et les luttes à avancer sur le sujet, une réalité reste incontournable : **ce sont les femmes qui portent les enfants.**

Les arrêts maladie liés à une grossesse, les congés maternité, les congés parentaux, les temps partiels de droit ont une incidence directe sur le déroulement de carrière et donc sur le salaire.

Si un homme prend un congé parental ou un temps partiel pour s'occuper de ses enfants, il sera pénalisé au même titre qu'une femme ; cependant, une certitude demeure, un homme ne prend pas de congés maternité ni d'arrêt maladie dans le cadre d'une grossesse !

En effet, du fait de la « maternité », les femmes sont pénalisées sur leur notation mais aussi sur les promotions de grade liées au temps effectif de travail.

La finalité de cette « inégalité » a des conséquences dramatiques sur les pensions retraite des femmes.

Ces femmes font déjà le choix de voir diminuer leur salaire pendant un temps donné pour pouvoir s'occuper de leurs enfants, doivent elles faire aussi le choix de voir leur pension retraite amoindrie ?????

Digne le 18 juin 2012